

Rétrospective de la session d'été 2024:

## **Le Parlement soutient la promotion de la formation**



**La session d'été s'est achevée aujourd'hui avec plusieurs développements positifs pour notre branche. Le Conseil national renforce la promotion de la formation professionnelle et le Conseil des États s'oppose à une modification de la loi sur les cartels qui aurait entraîné une hausse des prix pour les PME. En outre, une motion demandant le maintien du taux spécial de TVA pour la branche de l'hébergement a été déposée devant chacune des deux chambres.**

### **Davantage de moyens pour la formation**

La situation tendue du budget fédéral entrave la marge de manœuvre financière pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation de ces prochaines années. C'est pourquoi le Conseil fédéral avait réduit la croissance prévue des moyens avant la consultation relative au message FRI.

Pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et relever les défis liés à la forte augmentation du nombre d'apprenti·e·s et à la numérisation, un soutien suffisant est toutefois indispensable. HotellerieSuisse salue donc la décision du Conseil national d'augmenter modérément les moyens alloués au domaine FRI, notamment à la formation professionnelle.

### **Maintien du taux spécial de TVA**

Le taux spécial de TVA, actuellement de 3,8 %, soulage la branche de l'hébergement d'environ 200 millions de francs par an et renforce sa compétitivité par rapport aux pays voisins. Le tourisme est l'une des plus grandes branches exportatrices de notre pays. Cependant, contrairement à d'autres secteurs, il ne bénéficie pas de son caractère d'exportation car ses prestations sont produites et consommées en Suisse. Dans ce contexte, la conseillère aux États Esther Friedli (UDC) et le conseiller national Philipp Matthias Bregy (Le Centre) ont déposé chacun une motion visant à garantir le maintien du taux spécial en vigueur au-delà de 2027 afin d'assurer la sécurité de planification le plus tôt possible pour la période postérieure à 2027.

[Lisez notre communiqué de presse à ce sujet](#)

### **Le Conseil des États empêche un affaiblissement de la loi sur les cartels**

Le Conseil des États s'est penché sur la révision du droit des cartels et a pris des décisions importantes en faveur d'un droit de la concurrence efficace et garantissant la sécurité juridique. Il a notamment rejeté un affaiblissement du droit des cartels, contre l'avis de la majorité de sa commission consultative.

Concrètement, il s'agissait d'introduire des critères qualitatifs et quantitatifs dans les art. 5 et 7 LCart pour juger du caractère notable d'une atteinte, sur la base de la motion Français (18.4282), qui lui avait été transmise. Du point de vue du Conseil des États, il aurait été difficile de démontrer le caractère préjudiciable d'un accord au cas par cas, ce qui aurait conduit à de longues procédures pour la COMCO et à une insécurité juridique.

HotellerieSuisse et ses partenaires se réjouissent que le Conseil des États ait entièrement suivi leur argumentation. Selon l'alliance, la mise en œuvre de la motion Français aurait entraîné une hausse des prix pour les PME et anéanti les avantages obtenus grâce à l'initiative pour des prix équitables en 2022. Le projet a été transmis au deuxième conseil.